

# CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME 2026

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE DES CLASSEMENTS DE MEUBLÉS DE TOURISME

## Définition d'un meublé de tourisme

Le meublé de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.

## Les normes de classement

Les **meublés de tourisme** font l'objet d'un classement d'après un **tableau de classification fonctionnant** sur un système à points, à l'instar des autres normes de classement des hébergements touristiques marchands.

Les nouvelles normes fixent **5 catégories** : 1\*, 2\*, 3\*, 4\*, 5\* et sont contrôlées tous les 5 ans sur la base d'une visite par un organisme accrédité. Le référentiel pose **133 critères de contrôle** répartis en trois grands chapitres :

1. Équipements et aménagements
2. Services aux clients
3. Accessibilité et développement durable

Ces nouveaux critères sont fixés par l'Arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010, fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme. Chaque critère est affecté d'un certain nombre de points avec un caractère « obligatoire » ou « à la carte », c'est-à-dire optionnel. Pour être classé dans une catégorie donnée, le meublé doit obtenir un nombre de points « obligatoires » et un nombre de points « à la carte ».

(Tableau des classements disponible sur la plateforme de l'Agence Nationale du Tourisme Atout France : <https://www.classement.atout-france.fr/home>)

## Procédure de classement

Concernant la procédure de demande de classement, le demandeur ou mandataire d'un meublé de tourisme commande une visite de contrôle au cabinet accrédité ou à l'organisme agréé de son choix. Le coût de la visite de contrôle est à la charge du demandeur. Une fois la visite effectuée, la décision de classement est prise par l'organisme.

# CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME 2026

GÎTES DE FRANCE CREUSE



Merci de bien vouloir prendre connaissance des documents suivants :

- ✓ Note d'information sur la procédure administrative,
- ✓ Grille tarifaire 2026,
- ✓ Procédure du classement meublé de tourisme,

A  
**CONSERVER**

Puis compléter et signer les documents ci-joints et nous les retourner :

- ✓ Le questionnaire de pré-visite à nous retourner, signé,
- ✓ Le Bon de Commande et les Conditions Générales de ventes à nous retourner signés,
- ✓ **Le règlement : chèque à l'ordre des Gîtes de France Creuse**
- ✓ Ou **virement** : CACF Guéret Carnot n°02624966001  
IBAN : FR76 1680 6091 0002 6249 6600 134  
BIC : AGRIFRPP868
- ✓ Photos extérieures et intérieures / plans du logement (esquisses) – Facultatif

## IMPORTANT

La demande de classement d'un logement meublé d'une pièce d'habitation pour 1 ou 2 personnes dont la surface est inférieure à 12 m<sup>2</sup> avec le coin cuisine (ou 9 m<sup>2</sup> si la cuisine est séparée) sera systématiquement refusée ainsi que tout hébergement dont la salle d'eau et/ou les WC ne se situent pas à l'intérieur du logement. Conformément à la réglementation en vigueur.

Rappel : Selon les **articles L. 324-1-1 et D. 324-1-1 du code du tourisme**, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir fait la **déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé**, au moyen du **formulaire Cerfa n°14004\*04**.

Avertissement : Tout changement concernant les informations fournies lors du dépôt en Mairie du document cité ci-dessus, devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

## Nous contacter

Référente : Nadia DJENAD – Directrice des Gîtes de France Creuse

GÎTES DE FRANCE CREUSE 2026



# CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME 2026

## TARIFS ET CONDITIONS TARIFAIRES

### GÎTES DE FRANCE CREUSE

2026

Tarif par meublé

Pour 1 meublé

210€ TTC\*

\* -25% pour les meublés labellisés  
**Gîtes de France Creuse**, soit 157€ TTC

Par meublé supplémentaire\*\*

90€ TTC\*

\* -30% pour les meublés labellisés  
**Gîtes de France Creuse**, soit 60€ TTC

\*\* Hébergement sur la même commune que le 1<sup>er</sup> meublé et visite effectuée le même jour

Le coût de la prestation comprend la préparation de la grille de classement et des documents nécessaires à la demande de classement, la visite de contrôle, le rapport de visite et l'émission de la Décision de Classement.

Le paiement de la prestation ne saurait en aucune manière être lié à l'obtention du classement demandé par le propriétaire.

Les tarifs en vigueur sont modifiables, sans préavis. Le tarif en vigueur, au moment de la commande de la visite, est garanti pour le loueur sous réserve d'avoir adressé son bon de commande de visite de contrôle et le règlement, avant le changement de tarif.



# CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME 2026

## PROCÉDURE



Qui	Comment	Délais
Le propriétaire de meublé ou son mandataire	Vous commandez auprès de Gîtes de France Creuse la visite de classement	Début de la procédure
Gîtes de France Creuse	Nous programmons la visite de classement ensemble	Réponse Délai de 5 jours
	Nous réalisons la visite de contrôle : délai de 30 jours à compter de la date de réception du bon de commande complet	
Gîtes de France Creuse	Nous vous adressons le rapport de visite	5 jours après la date de visite
Le propriétaire de meublé ou son mandataire	Vous disposez d'un délai pour contester notre proposition*	15 jours

\*A l'expiration de ce délai, et en l'absence de contestation, le classement est acquis.

### IMPORTANT

**Nous réalisons la visite de contrôle selon le classement porté sur le bon de commande. Si vous n'obtenez pas le nombre de points nécessaires pour le classement que vous demandez, aucun classement vous est accordé.**